



Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2009

Réouverture de l'offre publique d'achat simplifiée du Groupe Carrefour visant les actions de Carrefour Property Development

Par décision en date du 8 avril 2009, la Cour d'appel de Paris a déclaré irrecevable le recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société CRFP 13 (société du Groupe Carrefour, détenue directement par la société Carrefour) visant les actions de Carrefour Property Development, qui a été ouverte du 17 au 28 novembre 2008 inclus (ci-après l' « OPAS »).

En conséquence, conformément à ce qui avait été précédemment annoncé (voir avis AMF n°208C2112 du 27 novembre 2008 et avis AMF 208C2194 du 8 décembre 2008), l'OPAS sera réouverte du 15 au 28 avril 2009 inclus pour permettre aux actionnaires de Carrefour Property Development d'apporter leurs titres à l'OPAS.

Il est rappelé que les actions nouvelles de la Société émises dans le cadre de l'augmentation de capital ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro n° 08-272 en date du 5 décembre 2008 ne pourront pas être apportées à l'OPAS lors de la réouverture de celle-ci. Ces actions demeurent négociées sur une ligne de cotation séparée (Code ISIN : FR0010697060) et ce jusqu'à la décision de la Cour d'appel de Paris relative au recours en annulation du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'augmentation de capital susvisée.

Il est également rappelé que, dans le cadre de la réouverture de l'offre, seuls les actionnaires qui auront apporté leurs titres à l'OPAS dans le cadre de la procédure semi-centralisée pourront, le cas échéant, avoir droit à l'éventuel complément de prix décrit dans la note d'information relative à l'OPAS ayant fait l'objet du visa de l'Autorité des marchés financiers n°08-239 en date du 13 novembre 2008.

Contact

Relations investisseurs Carrefour

Tel : 01 55 63 39 00